

Strasbourg, version 14 October 2025

**Cybercrime Convention Committee (T-CY)/
*Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)***

T-CY 33

**33rd Plenary of the Cybercrime Convention Committee /
*33^{ème} session plénière du Comité de la Convention sur la cybercriminalité***

Agenda/Ordre du jour (draft/provisoire)

T-CY meeting with stakeholders / *Réunion du T-CY avec les parties prenantes :*

Wednesday, 12 November 2025 / *mercredi, 12 novembre 2025 (13h00 - 18h00)*

T-CY Plenary / *plénière:*

Thursday, 13 November 2025 / *jeudi 13 novembre 2025 (9h30) –*

Friday, 14 November 2025 / *vendredi 14 novembre 2025 (18h00)*

Conseil de l'Europe (room/*salle* 1), Strasbourg (France) and online/*et en ligne*

Draft agenda / Projet d'ordre du jour

(Please note that agenda items marked with * are for decision by the members representing contracting Parties to the Convention)

(Veuillez noter que les points de l'ordre du jour marqués d'un * doivent faire l'objet d'une décision par les membres représentant les Parties contractantes à la Convention)

Day 1 / Jour 1 ¹ 9h30	1. Opening of the 33 rd Plenary and adoption of the agenda	1. <i>Ouverture de la 33^{ème} session plénière et adoption de l'ordre du jour</i>
	2. T-CY Bureau elections* T-CY 31 (11-12 December 2024) elected a new T-CY Bureau with a mandate of two years. However, one member (Nathan Whiteman (Australia)) has since changed position and is no longer available to serve as Vice-Chair and perform Bureau function. Another member (Sara Pangrazzi (Switzerland)) is also unable to perform Bureau functions due to an upcoming position change. In line with Article 5.3 of the Rules of Procedure, "[I]f a member of the Bureau ceases to be a member of the T-CY or resigns his/her office before its normal expiry, the T-CY may elect a successor for the remainder of the term of that office." T-CY Members are invited to elect the successors to both positions in accordance with Article 6 of the Rules of Procedure, and "in accordance with an equitable distribution of posts, taking into account in particular, geographical distribution, gender balance and legal systems." In order to facilitate elections, Parties wishing to express an interest or require clarifications are encouraged to contact the Secretariat by 3 November 2025.	2. <i>Election du Bureau T-CY*</i> <i>Lors de sa 31^{ème} session plénière (11-12 décembre 2024) le T-CY a élu un nouveau Bureau pour un mandat de deux ans. Cependant, l'un des membres (Nathan Whiteman (Australie)) a depuis changé de poste et n'est plus disponible pour occuper la fonction de vice-président et exercer les fonctions du Bureau. Un autre membre (Sara Pangrazzi (Suisse)) n'est également plus en mesure d'exercer les fonctions du Bureau en raison d'un changement de poste imminent. Conformément à l'article 5.3 du règlement intérieur, « si un membre du Bureau cesse d'être membre du T-CY ou démissionne de ses fonctions avant l'expiration normale de son mandat, le T-CY peut élire un successeur pour la durée restante du mandat ».</i> <i>Les membres du T-CY sont invités à élire les successeurs aux deux postes conformément à l'article 6 du règlement intérieur et « selon une répartition équitable des postes, en tenant compte notamment de la répartition géographique, de l'équilibre entre les sexes et des systèmes juridiques ».</i> <i>Afin de faciliter les élections, les parties souhaitant manifester leur intérêt ou demander des éclaircissements sont invitées à contacter le secrétariat avant le 3 novembre 2025.</i>
9h45	3. State of signatures, ratifications and accessions to the Budapest Convention and its Protocols and of participation in the T-CY Information provided by the Secretariat.	3. <i>État des signatures, ratifications et adhésions à la Convention de Budapest et à ses protocoles et de la participation au T-CY</i> <i>Informations fournies par le Secrétariat.</i>
10h00	4. Information provided by Parties and Observers	4. <i>Informations fournies par les Parties et les Observateurs</i>

¹ Indicative time / heure indicative

(Break/ pause 11h00)	Participants are invited to present information on legislative developments, major cases, important events, training provided to other countries, including by international organisations etc. Signatories and States invited to accede are invited to report on progress made towards signature, ratification or accession to the Budapest Convention on Cybercrime (ETS 185), its First Protocol on Xenophobia and Racism (ETS 189) and its Second Protocol on Enhanced Co-operation and Disclosure of Electronic Evidence (CETS 224). States and organisations are invited to submit written contributions prior to the Plenary. Parties to the Convention are encouraged to report specifically on progress made towards ratification of the Second Protocol. (Brief interventions: 2-3 minutes per intervention).	<i>Les participants sont invités à présenter des informations sur les évolutions législatives, les grandes affaires, les événements importants, les formations dispensées à d'autres pays, y compris par des organisations internationales, etc.</i> <i>Les signataires et les États invités à adhérer sont invités à rendre compte des progrès réalisés en vue de la signature ou de la ratification de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité (STE n° 185), de son premier protocole sur la xénophobie et le racisme (STE n° 189) et de son deuxième protocole relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques (STCE n° 224) ou de l'adhésion à ces instruments. Les États et organisations sont invités à soumettre des contributions écrites avant la plénière.</i> <i>Les Parties à la convention sont encouragées à faire rapport spécifiquement sur les progrès réalisés en vue de la ratification du deuxième protocole.</i> <i>(Interventions brèves : 2-3 minutes par intervention).</i>
(Break/ pause 16h00)	5. Second Protocol on enhanced cooperation and disclosure of electronic evidence (Action 1.1 of the T-CY workplan) T-CY members are invited to share information on their approaches to the implementation of Art. 8 on giving effect to orders from another Party for expedited production of subscriber information and traffic data, including the following aspects: ▪ Amendments in domestic law: - What amendments to domestic law do Parties intend to make to implement paragraphs 1 and 2 of Article 8 (and possibly other paragraphs of Article 8)? - In relation to paragraph 2: How do Parties intend to give effect to an order issued under paragraph 1? ▪ Competent authorities: - Which authorities do Parties consider empowering as competent to issue an order under Article 8.1?	5. <i>Deuxième protocole sur le renforcement de la coopération et de la divulgation des preuves électroniques (Action 1.1 du programme de travail du T-CY)</i> <i>Les membres du T-CY sont invités à partager des informations sur leurs approches de la mise en œuvre de l'article 8 visant à donner effet aux injonctions d'une autre Partie ordonnant la production accélérée de données relatives aux informations sur les abonnés et au trafic, y compris sur les aspects suivants :</i> ▪ <i>Modification du droit national :</i> - <i>Quelle modification du droit national les Parties envisagent-elles pour mettre en œuvre les paragraphes 1 et 2 de l'article 8 (et éventuellement d'autres paragraphes de l'article 8) ?</i> - <i>Concernant le paragraphe 2 : comment les Parties entendent-elles donner effet à une injonction visée au paragraphe 1 ?</i> ▪ <i>Autorités compétentes :</i>

	- Which authorities do Parties consider designating as competent under Article 8.10.a and 8.10.b? ▪ Do Parties intend to make the declaration under Art. 8.11 requiring that requests by other Parties under this article be submitted to it only by central or authorities mutually determined?; ▪ Other questions/implementation challenge. The Secretariat will provide an update on the templates for requests and orders (Art. 6-9 of the Second Protocol) currently being developed under the CyberSPEX project. T-CY members are invited to discuss these templates.	- <i>Quelles autorités les Parties envisagent-elles d'habiliter à délivrer une injonction au titre de l'article 8.1 ?</i> - <i>Quelles autorités les Parties envisagent-elles de désigner comme compétentes au titre des articles 8.10.a et 8.10.b ?</i> ▪ <i>Les Parties ont-elles l'intention de faire la déclaration prévue à l'article 8.11, exigeant que les demandes soumises par d'autres Parties visées par le présent article soient transmises uniquement par les autorités centrales ou les autorités désignées d'un commun accord ?</i> ▪ <i>Autres questions/défis liés à la mise en œuvre.</i> <i>Le Secrétariat fournira une mise à jour sur les modèles de demandes et d'injonctions (articles 6 à 9 du deuxième protocole) actuellement en cours de préparation dans le cadre du projet CyberSPEX.</i> <i>Les membres du T-CY sont invités à examiner ces modèles.</i>
16h15	6. T-CY Workplan 2026 – 2027* T-CY members are invited to consider the draft T-CY Workplan 2026-2027 in view of adoption.	6. <i>Programme de travail du T-CY 2026-2027*</i> <i>Les membres du T-CY sont invités à examiner le projet de programme de travail du T-CY 2026-2027 en vue de son adoption.</i>
17h00	7. T-CY assessments* (Action 2.2 of the T-CY workplan) The T-CY Assessment report on Article 19 of the Convention invites Parties to provide an update on follow up to applicable recommendations falling under the responsibility of domestic authorities to report back to the T-CY no later than 18 months from adoption of this report on measures taken to permit the T-CY, in line with the Rules of Procedure (Article 2.1.g), to review progress made. T-CY members are invited to consider, in view of adoption, the draft questionnaire (document T-CY (2025)10) prepared by the Bureau on follow up given by Parties to Recommendations of the Article 19 Assessment report.	7. <i>Évaluations du T-CY* (Action 2.2 du programme de travail du T-CY)</i> Le rapport d'évaluation du T-CY sur l'Article 19 de la Convention invite les Parties à fournir une mise à jour sur le suivi des recommandations applicables relevant de la responsabilité des autorités nationales afin de rendre compte au T-CY, au plus tard 18 mois après l'adoption de ce rapport, des mesures prises pour permettre au T-CY, conformément au Règlement intérieur (Article 2.1.g), d'examiner les progrès réalisés. Les membres du T-CY sont invités à examiner, en vue de son adoption, le projet de questionnaire (document T-CY (2025)10) préparé par le Bureau concernant le suivi donné par les Parties aux recommandations du rapport d'évaluation de l'Article 19.

Day 2/jour 2 9h30	8. T-CY Working Group on Artificial Intelligence (Action 4.1 of the T-CY workplan) The AI Working Group will provide an update on the preparation of the mapping study on AI.	8. Groupe de travail du T-CY sur l'intelligence artificielle (Action 4.1 du programme de travail du T-CY) <i>Le groupe de travail sur l'IA fournira une mise à jour sur la préparation de l'étude cartographique sur l'IA.</i>
10h30 (Break / pause 11h00)	9. Capacity building (Action 2.5 of the T-CY workplan) T-CY members and observers will be provided with an update on activities of the Cybercrime Programme Office of the Council of Europe (C-PROC) in Romania.	9. Renforcement des capacités (Action 2.5 du programme de travail du T-CY) <i>Les membres et les Observateurs du T-CY recevront des informations à jour sur les activités du Bureau du Programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC) en Roumanie.</i>
11h15	10. Virtual assets and the relevance of the Convention on Cybercrime and its Second Protocol (Action 4.1 of the T-CY workplan) The Secretariat will provide an update on the ongoing work.	10. Les biens virtuels et la pertinence de la Convention sur la cybercriminalité et de son deuxième protocole (Action 4.1 programme de travail du T-CY) <i>Le Secrétariat fera le point sur les travaux en cours.</i>
11h45	11. Functioning of the 24/7 Network of contact points and Directory of authorities for extradition and mutual assistance (Action 2.3 of the T-CY workplan)* T-CY members are invited to consider an update by the Secretariat on the functioning of the 24/7 Network of contact points and the complementary directory of authorities for mutual assistance (Article 27) and extradition (Article 24) under the Convention on Cybercrime, and to consider whether to make the complementary directory of authorities for Articles 24 and 27 publicly available on the website of the T-CY and the Cybercrime Division.	11. Fonctionnement du réseau de points de contact 24/7 et le répertoire complémentaire des autorités pour l'extradition et l'assistance mutuelle (Action 2.3 du programme de travail du T-CY)* <i>Les membres du T-CY sont invités à examiner une mise à jour du Secrétariat sur le fonctionnement du réseau de points de contact 24/7 et le répertoire complémentaire des autorités pour l'assistance mutuelle (article 27) et l'extradition (article 24) dans le cadre de la Convention sur la cybercriminalité et, à examiner la possibilité de rendre public le répertoire complémentaire des autorités visées aux articles 24 et 27 sur le site web du T-CY et de la Division de la cybercriminalité.</i>
12h30	12. Guidance Notes* (Action 2.1 of the T-CY workplan) T-CY members are invited to consider topics for further Guidance Notes, excluding those related to virtual assets and artificial intelligence, which are already under study by the Bureau.	12. Notes d'orientation* (Action 2.1 du programme de travail du T-CY) <i>Les membres du T-CY sont invités à envisager des sujets pour l'élaboration de nouvelles Notes d'orientation à l'exclusion de ceux relatifs aux actifs virtuels et à l'intelligence artificielle, qui font déjà l'objet d'une étude par le Bureau.</i>

14h30	13. Cyberviolence* The Secretariat will provide an update based on the responses received to the questionnaire on cyberviolence offences (document T-CY (2025)4). T-CY members are invited to consider organising a joint session with the Lanzarote Committee on the morning of 2 June 2025.	13. Cyberviolence* <i>Le Secrétariat fera le point sur la base des réponses reçues au questionnaire sur les infractions de cyberviolence (document T-CY (2025)4).</i> <i>Les membres du T-CY sont invités à envisager l'organisation d'une session conjointe avec le Comité de Lanzarote le matin du 2 juin 2025.</i>
15h00 (Break / pause 15h45)	14. UN treaty process (Action 4.3 of the T-CY workplan) T-CY members and observers are invited to exchange views on the signing ceremony of the “United Nations Convention against Cybercrime” held in Hanoi, as well as on considerations regarding the signature and ratification of this Convention, and on the work of the Ad Hoc Committee to prepare the draft text of the rules of procedure for the Conference of the States Parties to the UN Convention against Cybercrime	14. <i>Processus de traité des Nations Unies (Action 4.3 du programme de travail du T-CY)</i> <i>Les membres et Observateurs du T-CY sont invités à échanger leurs points de vue sur la cérémonie de signature de la « Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité » qui s’est tenue à Hanoï, ainsi que les considérations relatives à la signature et à la ratification de cette Convention, et sur les travaux du Comité spécial chargé de préparer le projet de texte du règlement intérieur de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité</i>
16h00	15. Financial resourcing of the T-CY (Action 5.1 of the T-CY workplan) Information provided by the Secretariat.	15. <i>Ressources financières du T-CY (Action 5.1 du programme de travail du T-CY)</i> <i>Informations fournies par le Secrétariat.</i>
16h30	16. Meetings with stakeholders* T-CY members are invited to exchange views on the 12 November stakeholder meeting and to consider organising a meeting with civil society, the private sector and other relevant stakeholders to exchange views and share information on 2 June 2026.	16. <i>Réunions avec les parties prenantes*</i> <i>Les membres du T-CY sont invités à échanger leurs points de vue sur la réunion avec les parties prenantes du 12 novembre et à envisager l'organisation d'une réunion avec la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes afin d'échanger des points de vue et de partager des informations le 2 juin 2026.</i>
17h00	17. Any other business	17. <i>Questions diverses</i>
17h15	18. Date of the 34th T-CY Plenary* T-CY members are invited to decide on the proposal to hold T-CY 34 on 2 - 4 June 2026 in Strasbourg.	18. <i>Date de la 34^{ème} session plénière du T-CY*</i> <i>Les membres du T-CY sont invités à se prononcer sur la proposition de tenir la 34^{ème} session plénière du 2 au 4 June 2026 à Strasbourg.</i>
17h30	19. Conclusions	19. <i>Conclusions</i>

